

Règlement du championnat de France des lévriers GREYHOUNDS

1. Objet de cette compétition
2. Principe de la compétition
3. Nombres d'épreuves exigées.
4. Modalité d'engagement.
5. Condition d'accès à la finale du championnat.

1. Objet de cette compétition

Le greyhound est un lévrier qui est destiné à courir sur une distance classique de 480 m. Sur l'ensemble des courses de lévriers qui se déroulent dans le monde, les greyhounds sont utilisés sur cette distance classique. Les courses de sprinters et fondeurs sont très exceptionnelles comparées aux courses classiques. C'est pourquoi le conseil de la FFSCCL souhaite encourager et promouvoir les courses de lévriers greyhounds sur la distance classique.

Par décision du conseil de la FFSCCL, du 10 Nov. 2008, des épreuves sur la distance du sprint sont autorisées avec le règlement qui suit.

2. Principe de la compétition

Pour accéder à la finale du Championnat de France, les lévriers greyhounds devront remplir toutes les conditions habituelles de participation au championnat (droit d'entrée fixé à 15 € et 5 courses de championnat à championnat) et être classés parmi les 6 meilleurs : résultats aux points obtenus dans 3 épreuves sélectives. Ces épreuves sont organisées dans l'année avant le Championnat. Les dernières courses sélectives devront se dérouler avant la date de clôture pour l'engagement au championnat.

3. Nombre d'épreuves exigées.

Pour être sélectionné dans la finale du championnat chaque lévrier aura participé à trois épreuves sélectives. Une quatrième épreuve est possible, les points sont alors calculés sur les 3 meilleurs résultats.

4. Modalités d'engagement.

Ces épreuves sélectives sont ouvertes à tous les lévriers appartenant à un propriétaire détenteur d'une AFC et d'une Licence à jour.

Les épreuves sélectives sont organisées lors d'une réunion à pari mutuel prévue dans le calendrier des sociétés concernées. Ces épreuves sont soumises à l'ensemble de la réglementation définie par le code des courses. Le nombre minimum de partants par course est fixé à 2 et le maximum à 6. Chaque lévrier ne peut courir qu'une seule fois par jour.

Les lévriers sont engagés par leur propriétaire ou mandataire sur une seule distance pour toutes les épreuves de sélection : Sprint ou Classic.

L'engagement à une épreuve devra être déposé à la FFSCCL au plus tard 7 jours avant chaque épreuve de sélection.

Il n'y a pas de limite pour une société dans le nombre de courses sélectives par journée de pari mutuel. Les lévriers sont engagés dans des courses unisexes ou mixtes, les places au départ sont déterminées par un tirage au sort (avant la réalisation du programme) qui tiendra compte des lévriers d'extérieur.

Règlement du championnat de France des lévriers GREYHOUNDS

5. Condition d'accès à la finale du championnat.

Pour chaque course sélective, le premier lévrier sera crédité d'un nombre de points réparti comme suit :

Le premier	25 points + 3 fois le Nombre de Lévrier au Départ
Le second	20 points + 3 fois le Nombre de Lévrier au Départ
Le troisième	15 points + 3 fois le Nombre de Lévrier au Départ
Le quatrième	10 points + 3 fois le Nombre de Lévrier au Départ
Le cinquième	5 points + 3 fois le Nombre de Lévrier au Départ
Le sixième	2 points + 3 fois le Nombre de Lévrier au Départ

Dans les courses mixtes le classement se fera par sexe séparé (premier mâle, première femelle etc.)

Exemples de course unisexe:

	<u>Course à 6 partants</u>	<u>Course à 4 partants</u>
Le premier	= 25 + 18 = 43	= 25 + 12 = 37
Le second	= 20 + 18 = 38	= 20 + 12 = 32
Le troisième	= 15 + 18 = 33	= 15 + 12 = 27
Le quatrième	= 10 + 18 = 28	= 10 + 12 = 22
Le cinquième	= 5 + 18 = 23	
Le sixième	= 2 + 18 = 20	

Exemples de course mixte :

Le premier mâle	25 + 18 = 43	Le premier Mâle	25 + 12 = 37
La première femelle	25 + 18 = 43	Le second mâle	20 + 12 = 32
La deuxième femelle	20 + 18 = 38	La première femelle	25 + 12 = 37
Le deuxième mâle	20 + 18 = 38	Le troisième mâle	15 + 12 = 27
Le troisième mâle	15 + 18 = 33		
Le quatrième mâle	10 + 18 = 28		

Les points marqués en fonction du nombre de partants, valorisent le lévrier qui aura gagné une course de 6 partants par rapport à celui qui aura gagné une course à 2 partants.